

Commune de GRAS

2, Place de la Mairie 07700 GRAS

Compte Rendu du Conseil Municipal du 31 Août 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Gras, sous la présidence de Monsieur CROIZIER Jean Paul, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 24 Août 2021.

Étaient présents :

CHAUTARD Olivier, CHENIVESSE Nadine, CROIZIER Jean Paul, FERRY Nicole, GRELLET Joël, MALIGE Dominique, PARRE Marianne, PLAT Jean-Pierre, PUAUX Adeline, REYNAUD Georges, SUBLIME Christiane, VALETTE Catherine

Absents :

CORNILLE Laurent a donné procuration à PLAT Jean-Pierre
JEUILLY Stéphanie a donné procuration à PUAUX Adeline
MICHEL Frédéric a donné procuration à CHAUTARD Olivier

M. CHAUTARD Olivier a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

- **Délibération n° 2021-26**
Demande de création d'une ligne de transports scolaires pour l'école primaire intercommunale de Gras-Larnas

Monsieur le Maire expose que depuis plus d'un an la ligne de transports scolaires qui effectuait le trajet « Le Village – Ecole Primaire Gras-Larnas » a été interrompue par manque d'effectif.

Trois familles de la commune se sont adressées à la Mairie pour demander à remettre en service cette ligne.

Le Maire propose donc de déposer un dossier de demande de création de ligne auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** la création d'une ligne Fontfreyde – Le Village – Ecole Primaire Gras-Larnas.
- **Accepte** d'en être l'Organisateur délégué, de participer à ce titre au contrôle de la bonne exécution du service et d'assurer l'accompagnement des élèves de moins de 5 ans s'ils doivent être transportés dans un véhicule de plus de 9 places. Dans ce cadre une convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Organisateur secondaire sera signée.
- **Délibération n° 2021-27**
Salle polyvalente : Modification du Règlement Intérieur et des tarifs de location

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les modalités actuelles de location de la salle polyvalente de St Vincent ne sont plus adaptées aux demandes.

Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur et de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente de St Vincent et du logement au-dessus mis à disposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente de St Vincent annexé à la présente délibération.
- **Décide** de fixer les tarifs de location comme suit :
 - **Salle** : 100 € par période de 24 heures de location
 - **Logement situé au-dessus de la salle mis à disposition** : 100 € par nuité
 - **Caution** : 500 €

- **Délibération n° 2021-28**
Acceptation d'un don de l'Association Zou Boulegan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Zou Boulegan souhaite faire un don à la Commune pour participer à l'achat d'un défibrillateur qui sera installé au Village de Gras.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** le don de 400 € réalisé par l'Association Zou Boulegan dans le but de participer à l'achat d'un nouveau défibrillateur qui sera installé au Village de Gras ;
- **Charge** le Maire de procéder à l'encaissement de ce don ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Délibération n° 2021-29**
Travaux de réparation de deux ouvrages d'art : « Pont ruisseau de la Chadenièrre » et « Pont ruisseau de la Mure »

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu le Procès-Verbal d'ouverture de plis relative au Marché « Travaux de réparation de deux ouvrages d'art » en date du 20 Juillet 2021 ;

Considérant que, conformément à l'article 6 de la lettre de consultation, l'entreprise dont l'offre est la moins disante après analyse de l'ensemble des offres sera retenue ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** le Maire à signer le marché public suivant et tous les documents s'y rapportant :
 - **« Travaux de réparation de deux ouvrages d'art – Programme 2021 »**
 - **Entreprise retenue** : SARL TP 2000 (RocheGude)
 - **Montant du Marché** : 31 735,00 € HT (38 082,00 € TTC)

Divers :

- **Travaux village** : La Mairie a eu confirmation de l'attribution de la subvention de l'état pour un montant de 113 175 €. En ce qui concerne les subventions de la Région et du Département n'ont pas encore été attribuées. Le Maire les rencontre jeudi 02/09 pour obtenir des informations. Les travaux ne pourront avoir lieu que lorsque la Commune aura confirmation des subventions et ne devraient pas commencer avant 2022.
- **Lotissement Bréchon / Travaux** : Avant de vendre les premiers terrains, il faut élargir le chemin. (Devis en cours)
- **Lotissement Bréchon / Prix de vente des terrains** : Lorsque les terrains seront mis en vente les tarifs seront les suivants : 45€ / m² non viabilisé ou 50€ / m² viabilisé
- **Finances** : Point financier sur les crédits réalisés/disponibles en fonctionnement et investissement.
- **Ecole** : Point sur la rentrée. L'école accueille 81 élèves (dont 46 de Gras, 34 de Larnas et 1 de St Remèze)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 22h20